LES CHIFFRES DU CHÔMAGE - JANVIER 2019

Hausse saisonnière du taux de chômage au mois de janvier

Au 31 janvier, les effectifs de demandeurs d'emploi (+93 personnes) et de chômeurs (+119 personnes) ont augmenté pour s'établir respectivement à 5'830 et 3'940 personnes. Les facteurs saisonniers défavorables en cette période hivernale ont impacté négativement le taux de chômage cantonal qui s'établit dorénavant à 4.3%, soit une hausse de 0.2 pt.

Dans l'Arc Jurassien, tout comme au niveau national, la hausse du taux de chômage est légèrement moins marquée (+0.1 pt), avec des taux s'établissant à, respectivement, 3.9% et 2.8%.

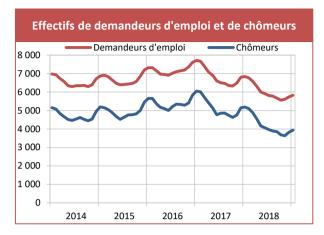
En comparaison annuelle, la forte diminution du taux de chômage neuchâtelois (-1.3 pt) reste toujours la plus favorable en comparaison avec les autres cantons et la moyenne nationale (-0.6 pt).

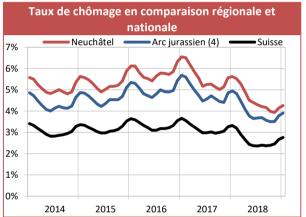
Les variations mensuelles sont différentes selon les classes d'âge. En effet, la tendance est à la hausse pour les classes d'âge de 20 à 39 ans (+93 personnes) ainsi que pour les 50 à 59 ans (+11), alors qu'elle est en baisse pour les 40 à 49 ans (-6) et les 60 ans et plus (-5). De plus, les hommes sont plus fortement touchés par cette hausse (+60 contre +33 pour les femmes) ainsi que les demandeurs d'emploi étrangers (+ 101 contre une légère baisse pour ceux de nationalité suisse). Ces différences entre les sexes et l'origine s'expliquent en partie par le ralentissement saisonnier dans le secteur de la construction.

Concernant la dernière profession exercée, les métiers sensibles aux aléas saisonniers tels que les professions de la construction (+38 personnes) ainsi que de l'hôtellerie et de la restauration (+25) connaissent une hausse notable de leur effectif de demandeurs d'emploi. A l'inverse, les plus fortes baisses concernent les professions du nettoyage et des soins corporels (-23 personnes) ainsi que celles de la santé et du social (-10).



Taux de chômage	4.3%	7
Demandeurs d'emploi	5 830	7
Chômeurs	3 940	7
Chômeurs de longue durée	755	7





	Та	ux de ch	ômage	1	Demande	eurs d'er	mploi ²	Chi	ômeurs [:]	3
	janv. 2019	déc. 2018	janv. 2018	Interv. conf*	janv. 2019	var. mens.	var. annu.	janv. 2019	var. mens.	var. annu.
Canton de Neuchâtel	4.3%	4.1%	5.6%	В	5 830	+93	-1 010	3 940	+119	-1 250
Arc jurassien ⁴	3.9%	3.8%	4.9%	Α	11 787	+69	-2 039	7 929	+262	-2 103
Suisse	2.8%	2.7%	3.3%	Α	200 125	+2 175	-13 000	123 962	+4 301	-25 199
Région Littoral	4.5%	4.4%	5.7%	В	3 299	+14	-408	2 205	+55	-627
Région Montagnes	4.3%	4.1%	5.8%	В	1 732	+72	-439	1 192	+58	-415
Région Val-de-Ruz	3.1%	3.0%	4.3%	С	431	+10	-77	287	+4	-115
Région Val-de-Travers	4.4%	4.3%	6.0%	С	367	-3	-87	255	+2	-94
Communes de plus de 10 000 habitant	s									
Commune de Neuchâtel	5.5%	5.3%	6.7%	С	1 428	+1	-108	952	+30	-210
Commune de Val-de-Travers	4.5%	4.6%	6.2%	D	345	-6	-83	241	-2	-89
Commune de Val-de-Ruz	3.0%	2.9%	4.2%	D	407	+12	-81	273	+5	-113
Commune du Locle	5.0%	4.7%	7.2%	D	348	+11	-130	246	+13	-109
Commune de La Chaux-de-Fonds	4.4%	4.2%	5.9%	С	1 303	+59	-305	896	+46	-297

^{*}Intervalle de confiance : A = (0% à 2%) - B = (2,1% à 4%) - C = (4,1% à 10%) - D = (10,1% à 20%)

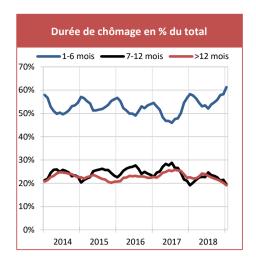
SOURCES : PLASTA - SECO, service de l'emploi

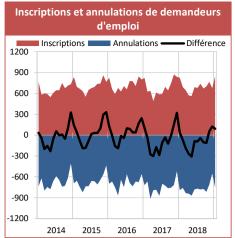
- ¹ Nombre de chômeurs inscrits le jour de référence divisé par le nombre de personnes actives sur la période 2012 à 2014 des données du relevé structurel.
- ² Demandeurs d'emploi, chômeurs et non-chômeurs, inscrits aux ORP et qui cherchent un emploi.

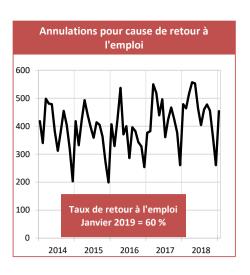
³ Personnes inscrites aux ORP, qui n'ont pas d'emploi et qui sont immédiatement disponibles en vue d'un placement. Peu importe qu'elles touchent, ou non, une indemnité de chômage.

de chômage.

4 L'Arc jurassien est composé des cantons de Neuchâtel et du Jura, de l'arrondissement administratif Jura bernois ainsi que du district du Jura-Nord vaudois.







janv.

2019

1 890

879

var.

-26

-48

mens.

var.

annu.

+240

-115

-48

-50

+20

+20

+25

+388

	Demandeurs d'emploi			Chômeurs			
Profil	janv.	var.	var.	janv.	var.	var.	
rioni	2019	mens.	annu.	2019	mens.	annu.	
Canton de Neuchâtel	5 830	+93	-1 010	3 940	+119	-1 250	
Hommes	3 132	+60	-633	2 239	+51	-726	
Femmes	2 698	+33	-377	1 701	+68	-524	
Moins de 20 ans	228	+0	-9	153	-6	-6	
De 20 à 29 ans	1 269	+38	-330	889	+34	-341	
De 30 à 39 ans	1 464	+55	-180	997	+54	-268	
De 40 à 49 ans	1 319	-6	-235	841	+9	-326	
De 50 à 59 ans	1 191	+11	-207	815	+26	-238	
60 ans et plus	359	-5	-49	245	+2	-71	
Suisses	3 258	-8	-536	2 176	+30	-692	
Etrangers	2 572	+101	-474	1 764	+89	-558	
Durée de chômage : 1-6 mois				2 414	+189	-610	
Durée de chômage : 7-12 mois				771	-52	-222	
Chômage de longue durée (> 12 mois)				755	-18	-418	

(assurance-chômage) Emplois temporaires ¹⁰ (mesures d'intégration prof.) Autres mesures d'insertion ¹¹ Personnes non disponibles au placement ¹² 123 +19 +25	Mesures de perfectionnement ⁹	0	-2	-48
(mesures d'intégration prof.) Autres mesures d'insertion 11 54 +8 +20 Personnes non disponibles au placement 12 123 +19 +25 Autres 562 +9 +388 SOURCES : PLASTA - seco, service de l'emploi 7 Dernière profession exercée avant l'inscription à l'ORP. Personnes qui sont inscrites aux ORP mais qui - à la différence des chômeurs - ne sont pas immédiatement disponibles pour un placement ou un emploi. Personnes placées en mesures de reconversion ou de perfectionnement (cours) ayant pour but d'améliorer rapidement et sensiblement l'aptitude au placement de l'assuré. Personnes placées dans des programmes d'emploi temporaire ayant pour but de faciliter l'intégration ou la réinsertion professionnelles des assurés. Ils peuvent être financés soit par le biais de l'assurance-chômage fédérale, soit par le biais des mesures cantonales d'intégration professionnelle. Personnes au bénéfice d'allocations d'initiation au travail, de prestations au titre de l'encouragement d'une activité indépendante, etc.		252	-14	-50
Personnes non disponibles au placement 12 Autres 562 +9 +388 SOURCES: PLASTA - seco, service de l'emploi Dernière profession exercée avant l'inscription à l'ORP. Personnes qui sont inscrites aux ORP mais qui - à la différence des chômeurs - ne sont pas immédiatement disponibles pour un placement ou un emploi. Personnes placées en mesures de reconversion ou de perfectionnement (cours) ayant pour but d'améliorer rapidement et sensiblement l'aptitude au placement de l'assuré. Personnes placées dans des programmes d'emploi temporaire ayant pour but de faciliter l'intégration ou la réinsertion professionnelles des assurés. Ils peuvent être financés soit par le biais de l'assurance-chômage fédérale, soit par le biais des mesures cantonales d'intégration professionnelle. Personnes au bénéfice d'allocations d'initiation au travail, de prestations au titre de l'encouragement d'une activité indépendante, etc.		20	+2	+20
Personnes placées en mesures de reconversion ou de perfectionnement (cours) ayant pour but d'améliorer rapidement de l'assuré. Personnes placées dans des programmes d'emploi temporaire ayant pour but de faciliter l'intégration ou la réinsertion professionnelles des mesures de sassurés. Ils peuvent être financés soit par le biais de l'assurance-chômage fédérale, soit par le biais des mesures d'initiation au travail, de prestations au titre de l'encouragement d'une activité indépendante, etc.	Autres mesures d'insertion 11	54	+8	+20
SOURCES: PLASTA - seco, service de l'emploi 7 Dernière profession exercée avant l'inscription à l'ORP. 8 Personnes qui sont inscrites aux ORP mais qui - à la différence des chômeurs - ne sont pas immédiatement disponibles pour un placement ou un emploi. 9 Personnes placées en mesures de reconversion ou de perfectionnement (cours) ayant pour but d'améliorer rapidement et sensiblement l'aptitude au placement de l'assuré. 10 Personnes placées dans des programmes d'emploi temporaire ayant pour but de faciliter l'intégration ou la réinsertion professionnelles des assurés. Ils peuvent être financés soit par le biais de l'assurance-chômage fédérale, soit par le biais des mesures cantonales d'intégration professionnelle. 11 Personnes au bénéfice d'allocations d'initiation au travail, de prestations au titre de l'encouragement d'une activité indépendante, etc.	· ·	123	+19	+25
 Pernière profession exercée avant l'inscription à l'ORP. Personnes qui sont inscrites aux ORP mais qui - à la différence des chômeurs - ne sont pas immédiatement disponibles pour un placement ou un emploi. Personnes placées en mesures de reconversion ou de perfectionnement (cours) ayant pour but d'améliorer rapidement et sensiblement l'aptitude au placement de l'assuré. Personnes placées dans des programmes d'emploi temporaire ayant pour but de faciliter l'intégration ou la réinsertion professionnelles des assurés. Ils peuvent être financés soit par le biais de l'assurance-chômage fédérale, soit par le biais des mesures cantonales d'intégration professionnelle. Personnes au bénéfice d'allocations d'initiation au travail, de prestations au titre de l'encouragement d'une activité indépendante, etc. 	Autres	562	+9	+388
 7 Dernière profession exercée avant l'inscription à l'ORP. 8 Personnes qui sont inscrites aux ORP mais qui - à la différence des chômeurs - ne sont pas immédiatement disponibles pour un placement ou un emploi. 9 Personnes placées en mesures de reconversion ou de perfectionnement (cours) ayant pour but d'améliorer rapidement et sensiblement l'aptitude au placement de l'assuré. 10 Personnes placées dans des programmes d'emploi temporaire ayant pour but de faciliter l'intégration ou la réinsertion professionnelles des assurés. Ils peuvent être financés soit par le biais de l'assurance-chômage fédérale, soit par le biais des mesures cantonales d'intégration professionnelle. 11 Personnes au bénéfice d'allocations d'initiation au travail, de prestations au titre de l'encouragement d'une activité indépendante, etc. 				
	perfectionnement (cours) ayant po d'améliorer rapidement et sensible placement de l'assuré. Personnes placées dans des progra temporaire ayant pour but de facili ou la réinsertion professionnelles d financés soit par le biais de l'assura soit par le biais des mesures cantor professionnelle. Personnes au bénéfice d'allocation prestations au titre de l'encourager indépendante, etc.	ur but ment l'aptit mmes d'em ter l'intégra es assurés. nce-chômaj nales d'intég s d'initiation ment d'une	tude au nploi ition Ils peuven ge fédérali gration n au travai activité	e,

Demandeurs d'emploi non

chômeurs 8

Ensemble

Gains intermédiaires

	Demano	leurs d'e	emploi	CI	nômeurs	
Professions ⁷	janv. 2019	var. mens.	var. annu.	janv. 2019	var. mens.	var. annu.
Prof. du secteur primaire	83	-6	-32	60	-1	-37
Prof. des métaux et machines	160	-8	-88	126	+0	-60
Prof. de l'industrie horlogère	254	+21	-87	180	+22	-79
Prof. de l'électrotech. et électron.	29	+3	+4	23	+2	+1
Autres prof. de l'ind., arts et métiers	480	+7	-138	343	-6	-144
Prof. de l'informatique	118	-3	-4	84	-5	-15
Ingénieurs, architectes et techniciens	313	+19	-98	233	+22	-104
Prof. de la construction	536	+38	-121	406	+26	-148
Prof. de l'achat et de la vente	519	-7	-51	358	+3	-78
Prof du marketing, tourisme, fiduciaire	82	+1	-8	61	+2	-16
Prof. des transpo., postes, télécom.	165	+4	-34	110	+10	-47
Prof de l'hôtellerie, restauration	565	+25	-59	335	+17	-121
Prof. du nettoyage, soins corporels	385	-23	-115	215	-14	-108
Entrepreneurs, directeurs	252	+0	+6	183	+8	-15
Prof. commerc., banque, assurance	719	+5	-103	490	+15	-153
Prof. de la sécurité, judiciaires	93	+1	-22	65	+3	-16
Prof. des médias et artistiques	164	+7	-16	94	+6	-26
Prof. de la santé et du social	416	-10	-28	250	-2	-63
Prof. de l'enseignement et éducation	136	+18	+4	79	+14	-5
Autres prof. du secteur tertiaire	133	+2	-28	85	-2	-34
Autres professions diverses	10	-2	-12	8	-2	-8
Non renseigné	218	+1	+20	152	+1	+26

Dublication conjointe du comice de l'emplei et du comice
Publication conjointe du service de l'emploi et du service de statistique
Informations complémentaires:
Service de l'emploi Mme Valérie Gianoli, 032 889 68 12
Service de statistique M. Gérard Geiser, 032 889 68 22
www.ne.ch/StatChomage